



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

11 JUIN 2007 réunion des fédérations de l'enseignement avec le Président de la République

Monsieur le Président de la République

Notre Fédération confédérée Force Ouvrière, a répondu positivement à votre invitation.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec notre Confédération dont vous avez déjà rencontré le secrétaire général Jean Claude MAILLY ainsi qu'avec Gérard NOGUES, le secrétaire général de notre Fédération des Fonctionnaires.

La question de l'Ecole intéresse tous les travailleurs, leurs familles, leurs enfants, et parmi eux, bien évidemment, les personnels, les professeurs qui sont des salariés, qui sont des fonctionnaires de l'Etat.

LA RENTREE, LE DECRET DE ROBIEN

Une telle initiative manifeste un intérêt dont nous mesurons toute l'importance et qui nous autorise à attirer votre attention sur les graves difficultés attendues pour la prochaine rentrée scolaire.

2868 suppressions d'emplois prévues dans le second degré. 400 suppressions d'emplois administratifs pour des services déjà surchargés ; et dans le primaire une création pour 48 élèves supplémentaires...sans compter les drames vécus par la disparition de l'enseignement spécialisé du fait de la mise en œuvre de la loi Montchamp.

Ou bien : *Le décret de Robien mettant en cause le décret de mai 1950 définissant les obligations de service des professeurs, y ajoute 3058 suppressions dans le secondaire;*

Ou bien : *l'abrogation – ou la suspension - du décret de Robien que vous annoncez répond à la demande de tous les professeurs, à l'exigence commune à tous les syndicats. Pouvez-vous nous garantir le rétablissement des 3058 postes, et le rétablissement du décret de 1950 : définition hebdomadaire des obligations de service des professeurs en heures d'enseignement – pas d'annualisation des services, pas de bi ou poly-valence des professeurs –*

Il nous semble qu'une initiative qui démentirait les annonces de milliers de fermetures de sections, de classes, voire d'écoles, permettrait lors de la première rentrée organisée sous votre présidence, de rassurer ces familles et les personnels.

L'AUTONOMIE, LA DECENTRALISATION

Nous avons noté, Monsieur le Président, votre souci de faire une « pause sur la décentralisation ». En effet, la priorité devrait être donnée à ce qui consolide et non pas à ce qui déstabilise. Nous pensons aux personnels TOS pour lesquels nous continuons de demander le maintien de leurs garanties statutaires. Les assurances du ministre que les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire n'étaient pas, à cette rentrée, d'actualité, nous semble aller dans le bon sens. Leur mise en place recouperait les effets de l'article 89 de la « loi relative à la liberté des collectivités territoriales » en faveur des écoles privées. Pour notre Confédération, « la laïcité est une singularité française qui participe au socle des valeurs républicaines. » En ce sens, il nous semble également important de revoir les mesures et les projets qui par l'autonomie des établissements renforcent l'inégalité et permettent la privatisation.

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfpfo@fr.oleane.com

LA CARTE SCOLAIRE

Nous ne sommes pas favorables à la remise en cause de la sectorisation de la carte scolaire qui risque de déstabiliser l'institution en mettant les établissements en concurrence. La bonne méthode n'est-elle pas d'attribuer les moyens nécessaires pour tous les élèves, garantie indispensable pour respecter le principe d'égalité ? Et d'ouvrir les discussions sur la réalité des besoins des écoles et des établissements ?

LE DROIT DE GREVE

Vous exprimez, Monsieur le Président, le souci d'ouvrir un dialogue, si nous avons bien compris sans a priori ni préalable, sans annoncer à l'avance le résultat de ces discussions, chacun ayant évidemment ses positions et ses mandats. C'est également notre conception. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous considérons que le droit de grève ne doit pas être remis en cause, sous aucune forme. Pourquoi vouloir parler de « service minimum » en l'occurrence également à l'Education nationale, comme si, à l'avance, on pouvait considérer que les négociations ne pourraient pas aboutir et que nécessairement nous devrions rentrer en conflit ?

SALAIRES, STATUT

Vos déclarations et celles des membres du gouvernement que nous avons rencontrés insistent sur la question des rémunérations, et du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 7,5% depuis 2000, de 30% depuis 1983. Notre Fédération des Fonctionnaires a demandé à plusieurs reprises l'ouverture de négociations salariales annuelles préalables aux décisions gouvernementales et budgétaires et permettant l'augmentation du point d'indice pour tous. Ces négociations nous semblent préalables aussi aux discussions particulières qui doivent légitimement s'ouvrir dans les ministères pour améliorer les carrières des différents corps. Nous ne pensons pas que pour résoudre cette difficulté vécue par tous il faille prendre des mesures qui ne concerneraient qu'une partie des fonctionnaires, des agents, des professeurs, ceux qui auraient le bonheur de plaire à leur hiérarchie du moment, ou qui auraient la possibilité de faire des heures supplémentaires.

Prévoir : *D'ailleurs, si les moyens rétablis avec la disparition du décret De Robien consistent à instaurer des heures supplémentaires défiscalisées et exemptées des cotisations sociales, nous rappelons que notre Confédération « a d'ores et déjà décidé de voter contre le projet quand il sera soumis aux conseils des caisses nationales de sécurité sociale. » Car il compromettrait « les finances de la protection sociale... »*

Il nous semble important de réaffirmer que tous les personnels appartiennent à cette grille unique de la Fonction publique qui assure l'unité du service public républicain, du statut général et des statuts particuliers.

LES REVENDICATIONS, LA NEGOCIATION

Outre les sujets que nous venons d'aborder, Force Ouvrière a dans l'immédiat des revendications précises qui, à notre avis, permettraient de garantir l'amélioration de la situation des personnels :

- garantir l'existence d'une administration centrale digne de ce nom, et donc revenir sur les fusions de corps qui la fragilisent,
- abroger le décret de Robien et rétablir et respecter les décrets de 1950 des certifiés et des agrégés, de 1992 des professeurs de lycée professionnel, de 1984 des professeurs d'université assurant la qualité de leur enseignement,
- suspendre l'intégration des IUFM dans les universités alors même qu'une nouvelle loi est en préparation,
- abandonner pour les personnels IATOSS les procédures humiliantes et injustes de l' « évaluation » et revenir à une notation objective
- rétablir les heures d'enseignement supprimées dans les programmes au cours de ces vingt dernières années.

Notre Fédération est disponible pour discuter, négocier avec l'Etat qui nous emploie, dans l'objectif d'aboutir à des résultats positifs pour nos mandants.

Avec notre Confédération, nous sommes prêts également pour les concertations que vous souhaitez ouvrir sur l'avenir de l'Ecole.

***Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière***

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfpfo@fr.oleane.com